

BLA BLA



Parution 12 novembre 2018

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 8 octobre 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : Rémy Larouche

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. Que l'ordre du jour suivant soit accepté, le point varia demeurant ouvert.

- 1. Ouverture de la séance ;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du mois septembre 2018.**
- 4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;(voir liste)**
- 5. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)**
- 6. Dépôt de la situation financière ;**

7. **Rapport des comités ;**
 - 7.1 Résolution nomination de Christine Marchand responsable MADA
 - 7.2 Résolution pour nommer les membres du comité MADA
 8. **Administration ;**
 - 8.1 Avis de motion règlement d'emprunt
 - 8.2 Adoption code d'éthique d'employés
 9. **Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Signature contrat avec l'entrepreneur TGC et ingénieur avec la clause de travaux à être reporté au printemps 2019 aux mêmes conditions.
 10. **Sécurité publique ;**
 - 10.1 Dossier propriétaires rues Paradis (chemin)
 11. **Voirie ;**
 - 11.1 Rencontre avec l'inspecteur
 - 11.2 Rencontre 15 octobre 13h30 dossier ponceau et cours d'eau
 12. **Urbanisme et environnement ;**
 - 12.1 Nomination du comité en environnement
 13. **Loisirs et culture ;**
 - 13.1 Concours de photos et artisanats incluant fête d'Halloween.
 - 13.2 Remise du cadeau à Mme Claudette Dupuis
 14. **Affaires diverses ;**
 - 14.1 Demande de service pour couper les roseaux au site sanitaire
 - 14.2 Autorisation de dépenses la subvention de 13 000. \$ provenant du député.
 15. **Liste de la correspondance ;**
 16. **Varia ;**
 17. **Période de questions ;**
 18. **Levée de la séance.**
-
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS SEPTEMBRE 2018.**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 10 septembre 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du mois d'août. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 2 944.88\$
Salaire DG : 2250.16 \$
DAS mensuel : 3 617.25 \$
Téléphones : 244.00 \$
Bell Mobilité 70.62 \$
Hydro Québec 244.81\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **119 190.90 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	11.50
2	Pierre L. Ramsay (Antivirus - biblio)	117.26
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 005.11
4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 612.14
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.19
6	Visa Desjardins (achats divers)	898.34
7	Société Canadienne des postes (sondage MADA)	29.19
8	Purolator inc. (colis)	5.28
9	André Henri, maire	890.00
10	Michel Prince, conseiller	342.48

11	Christine Marchand, conseillère	342.48
12	Rémy Larouche, conseiller	342.48
13	Claude Caron, conseiller	342.48
14	Jonatan Roux, conseiller	342.48
15	Gilles Gosselin, conseiller	342.48
16	Bell Mobilité inc. (septembre)	70.62
17	Bureau en gros (septembre)	66.65
18	Buropro (septembre)	586.78
19	La Capitale (octobre)	858.57
20	Entretien Général Lemay (travaux / septembre)	287.44
21	Groupe Environex (septembre)	933.60
22	Gesterra (traitement matières & fosses - août, collecte - oct.)	6 953.00
23	Hydro-Québec (éclairage public / septembre)	244.81
24	Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (avocate / août)	98.43
25	Robert Lemay (4e versement - contrat pelouse)	487.50
26	Sogetel (octobre)	244.00
27	Les Services EXP inc. (ingénierie - mandat égouts & pluvial	27 800.96
28	Librairie Pantoute (livre - bibliothèque)	31.50
29	Solutions Zen Média (hébergement site web)	321.93
30	Ville de Disraëli (quote-part / versement #4)	1 717.48
31	MRC d'Arthabaska (entente ingénierie)	4 762.50
32	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part)	21 454.00
33	Ministre des Finances (2e versement SQ)	37 688.00
34	Total du salaire de la D.G. :	2 250.16
35	Total des salaires & déplacements :	4 680.08

TOTAL : 119 190.90 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE;

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 RÉSOLUTION NOMINATION DE CHRISTINE MARCHAND RESPONSABLE MADA

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que Christine Marchand, est nommée responsable du comité MADA

7.2 RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITE MADA

Attendu que les personnes suivantes sont nommées pour siéger à un comité Mada avec la responsable Christine Marchand.

Thérèse Lemay, Chantal Picard, Sylvie Charest, Juliette St-Amand, Claudette Dupuis.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que les personnes nommées sont acceptées par la municipalité à siéger à un comité MADA.

8. ADMINISTRATION

8.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

M. André Henri, maire quitte la table du conseil à 19h 05 il est remplacé par Madame Christine Marchand, maire suppléant.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Gilles Gosselin, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 280 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux du réseau pluvial situé sur la rue Principale, chemin du Village et de la rue de l'Église ainsi que pour des travaux de corrections à être apportés aux regards sanitaires et asphaltage des rues.

Le projet du règlement numéro 280 intitulé construction d'une partie du réseau pluvial et réparation de certains regards sanitaire incluant la pose d'asphalte.

Les couts du projet prévus sont de :	527 000.00\$
Argent disponible	123 000.00\$
Emprunt prévu au total	404 000.00\$

MODE DE REMBOURSEMENT ARGENT A RECEVOIR

Subvention de la TECQ	254 341.00\$
Retour T.P.S	22 918.00\$
Retour T.V. Q	22 860.00\$

Revenu à recevoir total	300 119.00\$
--------------------------------	---------------------

Cout réel à être déboursé par la municipalité 103 881.00\$

M. André Henri, maire revient à la table du conseil à 19h 08

8.2 ADOPTION CODE D'ÉTHIQUE D'EMPLOYÉS

RÈGLEMENT no 278 Modifiant
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 278 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à

une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir, dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles « *d'après-mandat* » ;

ATTENDU QUE ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 8 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 8 octobre 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 21 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 1^{er} octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine et résolu que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de modifier le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, de prévoir des règles « *d'après-mandat* ».

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général sur le formulaire prévu à cet effet en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général Secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

L'ajout au code d'éthique des employés adopté précédemment :

Attendu que l'ajout de nouvelle condition au code d'éthique et de déontologie des employés doit être apporté tel que prévu (art.178PL155) . Le résumé de la modification est le suivant :

Dans les douze mois qui suivent la fin de l'emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire- trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint.
5. Inspecteur municipal

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures dans le monde municipal.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

9.1 SIGNATURE CONTRAT AVEC L'ENTREPRENEUR TGC ET INGÉNIEUR INCLUANT UNE CLAUSE QUE LES TRAVAUX SONT REPORTER AU PRINTEMPS 2019.

M. André Henri, maire quitte la table du conseil à 19h12

Attendu que nous devons suivre les procédures essentielles pour obtenir des subventions tel que convenu.

Attendu que nous devons également obtenir les autorisations et approbations nécessaires des divers piliers gouvernementaux concernant le règlement d'emprunt.

Attendu que nous avons avisé verbalement l'entrepreneur TGC qui a accepté notre demande en y répondant par courriel de conserver les mêmes conditions jusqu'au printemps 2019.

Attendu que la même entente a été prise avec la Firme d'ingénieur EXP à la condition que les travaux soient terminés pour juillet 2019.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire étant absent il n'a pas voté.

Que nous confirmons les mandats à l'entrepreneur en construction TGC et à la firme d'ingénieur EXP pour la réalisation des travaux soient exécutés au printemps 2019, ceci aux mêmes conditions tel que mentionnés lors du dépôt de la soumission et confirmé par courriel.

M. Maire André Henri est de retour à la table à 19h15.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 DOSSIER PROPRIÉTAIRES RUE PARADIS

Une rencontre est prévue avec M. Carl Lefebvre arpenteur.

11. VOIRIE ;

11.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

Comme d'habitude les membres du conseil rencontrent l'inspecteur municipal en atelier de travail.

11.2 RENCONTRE 15 OCTOBRE 13H30 DOSSIER PONCEAU ET COURS D'EAU.

Une rencontre aura lieu avec les propriétaires concernés le lundi 15 octobre.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 NOMINATION D'UN COMITÉ ENVIRONNEMENT

Attendu que certaines personnes et associations ont demandé qu'un comité soit formé pour la protection de l'environnement.

Attendu que le comité sera composé de trois membres du conseil municipal qui sont les suivants : Gilles Gosselin, Claude Caron et Jonatan Roux. Un représentant du Lac Nicolet et un du Lac Coulombe.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que le comité en environnement est accepté par le conseil municipal.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 CONCOURS DE PHOTOS ET ARTISANATS INCLUANT LA FÊTE D'HALLOWEEN

Attendu que pour l'activité concernant le concours de photos et le soulignement pour les enfants de la fête d'Halloween un budget de 500.00\$ est demandé.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'un montant de 500.00\$ soit alloué pour les activités prévues et que Sonia Lemay est autorisée à utiliser ce montant pour l'organisation.

13.2 REMISE DU CADEAU À MME CLAUDETTE DUPUIS

Au nom de tous les membres du Conseil Municipal et des citoyens (es) de Saints-Martyrs-Canadiens, nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude en vous offrant ce petit souvenir de votre passage parmi nous depuis plusieurs années, vous n'avez pas ménagé vos énergies et vos efforts pour nous épauler bénévolement à la bibliothèque municipale.

C'est avec un plaisir non dissimulé que nous vous remercions de votre dévouement et de votre très grande générosité. Merci de nous avoir consacré ainsi votre temps libre.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 DEMANDE DE SERVICE POUR COUPER LES ROSEAUX AU SITE SANITAIRE.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une offre d'emploi pour effectuer des travaux sur le site d'épuration des eaux soit publiée. Les travaux prévus sont coupés les roseaux, les ramasser et les placer à un endroit désigner sur place et les faire bruler. Le montant doit être forfaitaire (tout inclus). Dépôt de l'offre de service avant 16h le 2 novembre 2018 au bureau municipal.

14.2 AUTORISATION DE DÉPENSES LA SUBVENTION DE 13 000. \$ PROVENANT DU DÉPUTÉ.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que le remplacement des ponceaux sur le chemin Gosford Sud soit payé a même la subvention promise de 13 000. \$ provenant du Député provincial.

14.3 LETTRE POMPE GARAND

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que pour donner suite au bris d'équipements du réseau d'aqueduc une lettre doit être remise à Pompe Garand leur demandant d'effectuer la correction et le remplacement des équipements défectueux sans aucun frais de notre part.

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

1. Offre de service Therrien Couture avocat.
2. Fédération des municipalités : Répertoire complet de formation municipale 2018-2019
3. Légion royale canadienne invitation le 10 novembre à 11 h au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville
4. L'association pulmonaire du Québec (Campagne contre le radon)
5. ODOMAG Revue de référence en Gestion des Odeurs
6. Promo Publicité Rivard

16. Varia ;

16.1 Parole à Claude Caron

M. Claude Caron confirme qu'après vérification au dossier de la Cour supérieur du District de St-François, que la pièce D7 représente bien la copie recto verso du chèque de 100.00\$ émis par la municipalité en faveur de M. Réal Tremblay au mois de novembre 2004.

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

Proposé par Gilles Gosselin à 19h 58

*MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE HEURES D'OUVERTURE
MERCREDI DE 17 À 19 H ET LE DIMANCHE DE 10H À
MIDI.*



La boîte à livre fonctionne très bien. Cela vous permet de faire des échanges de volumes ou de jeux de société entre tous les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens. Le tout est offert gratuitement. Bienvenue à tous !

Veillez prendre note que de nouveaux livres sont rentrés à la bibliothèque.

Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante !

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!



24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE
819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA
819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC
1 866 APPELLE
(1 866 277-3553)

www.cpsae.ca



Cantine/ Restaurant & Dépanneur.

**POUR PLUS D'INFORMATION,
TÉLÉPHONE :**

819-464-2899

Épicerie du coin vous offres!

*Dépanneur, Boucherie, Produits maison,
Produits de la Jambonnière*

*Ouvert du Dimanche au mercredi de 7h à 18h30
Ouvert du jeudi au samedi de 7h à 20 h*

*Déjeuners les samedis et dimanche
de 8h à 11h30.*

Diner le vendredi midi

LA CANTINE

Ouvert du jeudi au dimanche de midi à 18h30
Voici le menu disponible de la cantine

Poutine, Poutine italienne, Galvaude, Frite,
Pizza toute garnie ou peppéroni, Hot dog, Hamburger,
Hamburger spécial Pete (fait à partir de viande de méchoui)
Burger de poulet, Rondelles d'oignon, Guédilles,

Téléphone; 819-464-2899

NOUVEAU!!!

**A TOUS LES
1ER SAMEDI DU MOIS**

(début 3 novembre)



SOUPER MÉCHOU!!!

**(SUR RÉSERVATION SEULEMENT, POSSIBILITÉ DE COMMANDER POUR
EMPORTER, 18\$/PERS.)**

EPICERIE DU COIN

STS-MARTYRS-CANADIENS

819-464-2899

BESOIN DE PÂTÉS POUR LES FÊTES ??

RÉSERVEZ-LES !!!

TOURTIÈRES, PÂTÉ AU POULET, PÂTÉ MEXICAIN, PÂTÉ AU SAUMON
OU SI VOUS PRÉFÉREZ, COMMANDER VOTRE VIANDE HÂCHÉ POUR FAIRE
VOS PROPRES PÂTÉS!!

BŒUF BOURGUIGNON, RÂGOUT DE PATTES, PAIN DE VIANDE,
ROASTBEEF, BROCHETTE DE BŒUF OU POULET

FONDU DE BŒUF, PORC ET POULET

TARTE AUX FRAISES, FRAISES ET RHUBARBE, POMMES, POMMES ET
SUCRE, RAISINS, FRAMBOISES, BLEUETS

SUR DEMANDE : TARTE AU CITRON, CAMEL, CHOCOLAT, AUX ŒUFS

NOS ACCOMPAGNEMENTS : SALADE DE CHOU, SALADE DE MACARONI,
RIZ AUX LÉGUMES

POSSIBILITÉ DE COMMANDER VOTRE BUFFET !!

EPICERIE DU COIN

STS-MARTYRS-CANADIENS

819-464-2899

DOSSIER VIDANGE DE FOSSE

Programme de vidange des fosses septiques dans la
MRC d'Arthabaska



Dégagement des couvercles

Tous les couvercles doivent être dégagés avant la semaine de
vidange :

- ✓ Retirez la terre, la tourbe et tout autre objet se retrouvant autour ou sur les couvercles;
- ✓ Excavez la terre et la tourbe d'au moins 10 centimètres (4 pouces) tout autour des couvercles;
- ✓ Si vos couvercles sont situés sous une galerie, aménagez une trappe d'accès sur le dessus de la structure.



En hiver :

- ✓ Pelletez les couvercles en excavant d'au moins 10 centimètres (4 pouces) la neige et la terre tout autour;
- ✓ Pelletez un chemin d'accès vers la fosse pour l'opérateur;
- ✓ Assurez-vous que les couvercles soient dégagés pour toute la semaine prévue (en cas de tempête de neige, pelletez à nouveau les couvercles et le chemin d'accès);
- ✓ Ouvrez légèrement les couvercles et apposez un petit bâton afin d'éviter que les couvercles ne gèlent en place.

Un programme de la



Géré par



Opéré par

GAUDREAU

NOUVEAU CALENDRIER PRENDRE NOTE DES SEMAINES EN TROIS (3) COULEURS

Les cases en bleu et les trois (3) couleurs sont les périodes destinées pour Saints-Martyrs-Canadiens.

juillet						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	9	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

août						
D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

septembre						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

octobre						
D	L	M	M	J	V	S
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

novembre						
D	L	M	M	J	V	S
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

décembre						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

2019

janvier						
D	L	M	M	J	V	S
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

février						
D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

mars						
D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

avril						
D	L	M	M	J	V	S
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

mai						
D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

juin						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

juillet						
D	L	M	M	J	V	S
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

août						
D	L	M	M	J	V	S
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

septembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

octobre						
D	L	M	M	J	V	S
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

novembre						
D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

décembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

 Semaines multicolores (tarifs réguliers)
 Basse saison (175\$ + tx)

Sts-Martyrs-Canadiens
Ham-Nord
St-Christophe-d'Arthabaska
Chesterville
Notre-Dame-de-Ham

Concours de photo 2018

Nous désirons remercier tous les participants de leurs participation à notre exposition de photos pour le calendrier 2019.

1 ^{er} prix Louis Couture	75.00\$
2 ^e prix Charles Paradis	50.00\$
3 ^e prix Claire Gagnon	25.00\$



Prix de participation pour le calendrier :

Nicole Cloutier	15.00\$
Jean Marie Arel	15.00\$

Prix pour exposition des photos anciennes

Claude Caron	15.00\$
--------------	---------

Prix parmi tous les participants :

Patrick Lemay	15.00\$
---------------	---------

Remerciement à tous nos exposants :



Nous désirons également remercier tous nos exposants pour leurs magnifiques réalisations, nous avons appris que nous avions des artisans qui étaient méconnus dans notre municipalité à nous maintenant des les encourager.

Les artisans de Saints-Martyrs-Canadiens qui désirent publiciser leurs atelier d'artisanat nous vous proposons une annonce gratuite dans notre journal Bla Bla sur demande . Vous n'avez qu'à nous remettre votre carte d'affaires et nous allons annoncer votre entreprise avec plaisir.

DÉFIBRILLATEUR DISPONIBLE

URGENCE

Vous avez besoin d'un défibrillateur

Deux possibilité s'offre à vous :

Il y en a un de disponible en tout temps à la salle municipale à l'intérieur près de la porte arrière dans l'édifice.



Sonia Lemay, 819-740-0383 cellulaire

Patrick Lemay, 819-352-0226 cellulaire

M. Mathieu Rocheleau résident de Saints-Martyrs, il est disponible pour répondre à vos urgences lorsqu'il est présent sur le territoire de la municipalité. Il en possède un en permanence dans son véhicule pour le rejoindre par téléphone : 819-464-2595 à sa résidence ou 1-438-491-0995 par son cellulaire.

Passez le messages s.v.p. a vos parents, amis, voisins et famille.

Y faut faire connaître l'existence de cet appareil à toute la population c'est le devoir de chacun.

Merci!



OU PLACER SON BAC À DÉCHETS ET À
RÉCUPÉRATION



Le déneigeur demande que les bacs soient placés dans la cours des citoyens et non sur l'empiètement de la route.

MOTS CACHES HIVER

V V Y H X L E A B H G L F E V R I E R S
G N H K C N Ç M Ç Z B P I W C T Z C W K
L I H U V D G Ç W T X M N Q Ç M E H S N
Ç Ç S V J N L P M H I V E R T C T A G W
I F R O I D Y W J G T G C F A W D R C R
D E A F B W A A I X J V Q L L Y E P D G
A F M I E Q N V B I W I G N Z O E E Z P
R H K H S V X P U V R X K Ç Z M C D H L
C O S E I L D C D E C E M B R E P O B D
O N X E G U Z V K G Q M I M W Z P O N X
X Z R F E E M B B L T X B I F L H J M W
X M S D N A G G O W F T W T H V L H U N
I R M H U V Ç G V T S L L D U I L Q A W
F M C Ç O D R K K T T F D L E E Y T J Z
L U G E D C A I N F R E V X R B G O V R
Y Z Y R U A E T N A M G S O O S K I Ç I
Ç A Ç I O A Q F Z S L D Ç N A F A P E Ç
H W J T D A V G Ç S F O N L Z J Z R X N
J H I J Z O E A F D Ç E D T U X J A R C
T F J O R L U G U O T I K N V Q U I E Z

HIVER	ECHARPE	DOUDOUNE	GEL
DECEMBRE	GANDS	NEIGE	SKI
JANVIER	BONNET	FLOCON	LUGE
FEVRIER	BOTTES	FROID	
MARS	MANTEAU	GLACE	



Campagne des Paniers de Noël

Vous pouvez déposer vos dons alimentaires dans les boîtes prévues aux endroits suivants :

Épicerie du coin et au bureau municipal.

La cueillette des aliments et des dons en argent se fera du 19 novembre au 7 décembre 2018.

Critères d'admissibilités :

Seul, en couple ou en famille, vous vivez une période financière difficile :

Situation particulière

Perte d'emploi soudaine

Maladie

Ou autres situations etc...

Il est possible de faire une demande afin de recevoir un panier de Noël. Vous devez compléter un formulaire, disponible à la Municipalité.

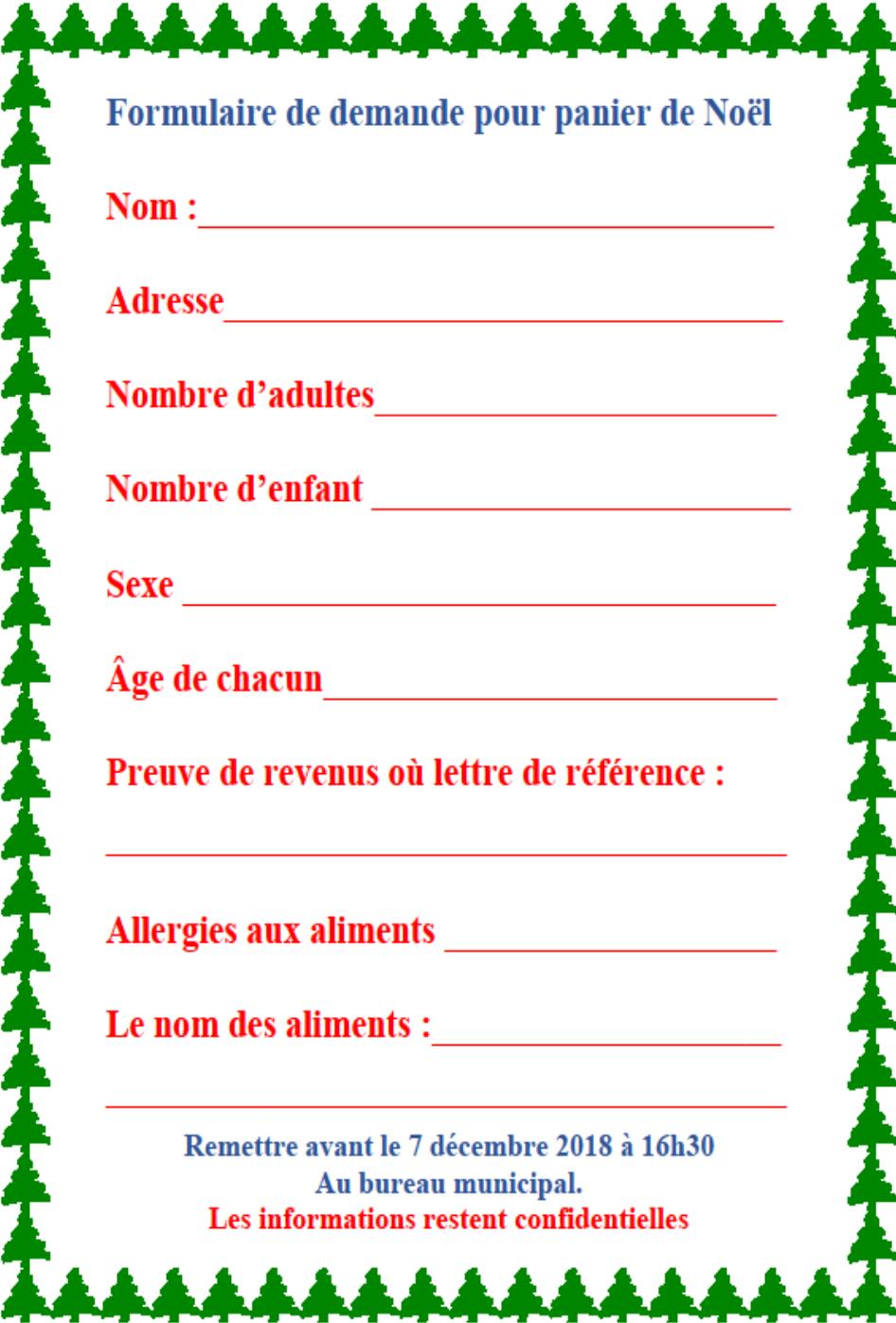
Celui-ci dûment rempli, vous devez le retourner à la Municipalité avant le 7 décembre 2018 à 16h30. En dehors des heures de bureau, vous pouvez y déposer votre formulaire dans la boîte à courrier située à l'extérieur du bureau municipal.

Pour qu'une demande de panier soit évaluée, les gens doivent fournir une preuve de résidence, une attestation de leurs revenus ou une lettre de référence de la situation.

Les personnes qui auront droit à un panier seront contactées durant la semaine du 10 décembre 2018.

À ce moment, elles seront informées de l'heure et l'endroit où aller prendre possession de leur panier.

Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens 819-344-5171



Formulaire de demande pour panier de Noël

Nom : _____

Adresse _____

Nombre d'adultes _____

Nombre d'enfant _____

Sexe _____

Âge de chacun _____

Preuve de revenus où lettre de référence :

Allergies aux aliments _____

Le nom des aliments : _____

Remettre avant le 7 décembre 2018 à 16h30

Au bureau municipal.

Les informations restent confidentielles



***Invitation à tous les
enfants de Sts-Martyrs
de moins de 12 ans***

**À venir rencontrer le
Père Noël**



Dimanche le 9 décembre au Camp Beauséjour

**Pour recevoir ton cadeau, il faut que tes
parents fassent ton inscription à la municipalité
au 819-344-5171 ou par courriel à :**

sonia.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca

Cadeaux, surprises & collations...



Message aux nouveaux arrivants, n'oubliez pas d'inscrire vos enfants agé de 0 à 12 ans car ils ont droit a un cadeau remis gratuitement par la municipalité. Tel :819-344-5171



**Avis aux gens de La Municipalité
De Sts-Martyrs-Canadiens**

*Dîner de Noël
Au Camp Beauséjour
Dimanche le 9 décembre 2018
À midi*

Prix pour les gens de Sts-Martyrs :
➤ 6.00\$ adulte / 3.00\$ enfant (3 à 6 ans)

Prix pour les gens de l'extérieur :
➤ 12.00\$ adulte / 6.00\$ enfant (3 à 6 ans)

Vous devez réserver avant le 5 décembre au:

- 819 344-5171
- sonia.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca



AVIS PUBLIC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ *Thérèse Noël Lemaire*
Secrétaire-trésorier de la dite municipalité, que les membres du Conseil lors d'une session
régulière qui sera tenue lundi 3 décembre 2018 à 19 heures, A lieu 13, chemin du
Village Saints-Martyrs-Canadiens.

STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINURE SUIVANTE :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Remise construite en 1995 ne respectant pas les marges de recules.

Cette demande est localisée comme suit :

NUMÉRO CIVIQUE : 46, Chemin du Lac Nicolet

LOT : 25-P, 25-B3

MATRICULE : 2278-94-3698

*TOUTE PERSONNES OU ORGANISME INTÉRESSÉS POURRONT
SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À
CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.*

Fait et donné à Saints-Martyrs-Canadiens

Ce 12^e jour du mois novembre 2018

Signé

Thérèse Lemaire dg.
La. Les

CODE ÉTHIQUE DES ÉLUS

Avis motion du Code d'éthique pour les élus # 279

Avis de motion; règlement # 279 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. La conseillère Christine Marchand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour l'adoption le règlement un code sur l'éthique et la déontologie qui remplace celui en vigueur, sans modification pour les élus de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la Loi.

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS.

Avis public, vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière/directrice générale et secrétaire-trésorière/de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années 2019-2020-2021, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 19 novembre 2018. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposé avant le 1^{er} mai 2019 (au **plus tard le 30 avril 2019**)
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (QUÉBEC) G6P 1R9

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens ce 13 novembre 2019

Par : Thérèse N. Lemay dg et secrétaire-trésorière.



Les accès des entrées privées incluant les drains pluviaux sont sous l'entière responsabilité de chacun des propriétaires. S'ils sont obstrués par les feuilles, graviers ou autres incluant les bris d'équipement, le nettoyage et le remplacement doivent être effectués par le propriétaire à ses frais. La municipalité se dégage de toute responsabilité.



COMITÉ EN ENVIRONNEMENT

Pour effectuer la composition du comité en environnement nous vous demandons de déposer votre candidature au bureau municipal avant 16h le 30 novembre 2018.

Les secteurs touchés par le comité en environnement sont les Lacs :

Lac Nicolet

Lac Coulombe

Lac Sunday

PUBLICITÉ

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

**CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS
(RBQ 5671-9313-01) Tél. : 819-552-2044**

**CARRIÈRE SAINTS MARTYRS ERG
Tél. : 819-344-5213**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TÉL. : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TÉL.: 819-352-0226**

**ÉRABLIÈRE RE PAU
TÉL. : 819-344-5589**

**ÉPICERIE DU COIN
Propriétaire Danielle & Pierre
TÉL. : 819-464-2899**